

**ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE  
D'INGÉNIEUR  
POUR L'ANNEE 2020**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade d'ingénieur,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie A, groupe 5, dans sa séance du 3 décembre 2019,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition du directeur général des services du Département du Var,

## **ARRETE**

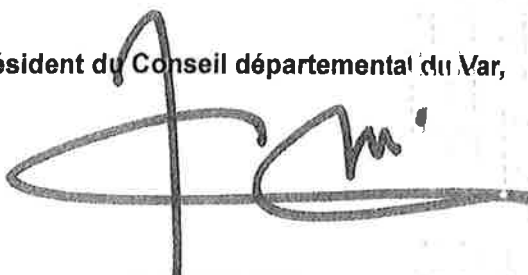
**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude pour l'année 2020 au titre de la promotion interne au grade d'ingénieur, est établie comme suit :

- 1 Madame Brigitte PELASSY
- 2 Monsieur Franck GUALCO

**ARTICLE 2** : Le directeur général des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le 20 DEC 2019

Le Président du Conseil départemental du Var,



Marc GIRAUD

Note : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon – 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE  
D'ATTACHÉ TERRITORIAL  
POUR L'ANNEE 2020**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade d'attaché territorial,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie A, groupe 5, dans sa séance du 3 décembre 2019,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition du directeur général des services du Département du Var,

## ARRETE

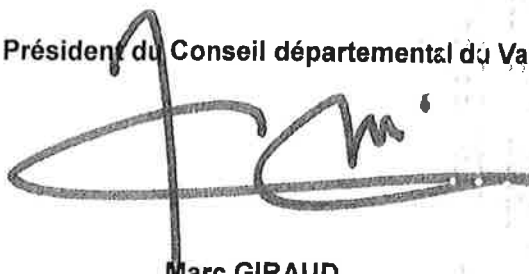
**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude pour l'année 2020 au titre de la promotion interne au grade d'attaché territorial, est établie comme suit :

- 1 Madame Danielle DURET
- 2 Madame Celine LUIGGI
- 3 Madame Lolita RUIZ-MAHIQUES
- 4 Madame Celine CHIABRANDO

**ARTICLE 2** : Le directeur général des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le 20 DEC. 2019

Le Président du Conseil départemental du Var,



Marc GIRAUD

Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE  
DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE  
POUR L'ANNEE 2020**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade de rédacteur principal de 2ème classe,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie B, groupe 4, dans sa séance du 3 décembre 2019,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition du directeur général des services du Département du Var,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude pour l'année 2020 au titre de la promotion interne au grade de rédacteur principal de 2ème classe, est établie comme suit :

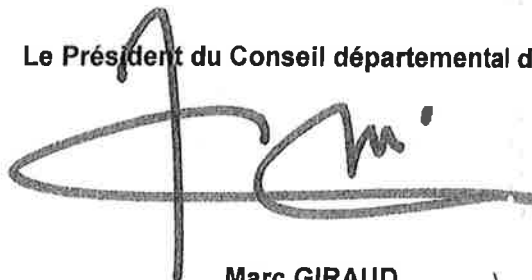
- 1 Madame Florence DEVERDUN
- 2 Madame Michele BAC
- 3 Madame Blanche RUAU
- 4 Madame Sonia AUBRY
- 5 Madame Amandine CESARI

**ARTICLE 2** : Le directeur général des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le

20 DEC 2019

**Le Président du Conseil départemental du Var.**



**Marc GIRAUD**

Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon – 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE  
DE TECHNICIEN  
POUR L'ANNEE 2020**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade de technicien,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie B, groupe 3, dans sa séance du 3 décembre 2019,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition du directeur général des services du Département du Var,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La liste d'aptitude pour l'année 2020 au titre de la promotion interne au grade de technicien, est établie comme suit :

1 Madame Laurence WALLISKY

**ARTICLE 2 :** Le directeur général des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le 20 DEC. 2019

Le Président du Conseil départemental du Var,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. GIRAUD', is written over a faint, circular official stamp. The signature is bold and stylized.

**Marc GIRAUD**

Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE  
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE  
POUR L'ANNEE 2020**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade de technicien principal de 2ème classe,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie B, groupe 4, dans sa séance du 3 décembre 2019,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition du directeur général des services du Département du Var,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude pour l'année 2020 au titre de la promotion interne au grade de technicien principal de 2ème classe, est établie comme suit :

- 1 Monsieur Philippe SERRE
- 2 Monsieur Mathieu FERRARI

**ARTICLE 2** : Le directeur général des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le 20 DEC. 2019

**Le Président du Conseil départemental du Var,**



**Marc GIRAUD**

Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon – 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE  
D'AGENT DE MAÎTRISE  
POUR L'ANNEE 2020**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade d'agent de maîtrise,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie C, groupe 2, dans sa séance du 3 décembre 2019,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition du directeur général des services du Département du Var,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude pour l'année 2020 au titre de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise, est établie comme suit :

- 1 Monsieur Fabien MARIANINI
- 2 Monsieur Olivier BUGAT
- 3 Monsieur Loic BAECKE
- 4 Madame Magali RAMOIGNINO
- 5 Madame Marie-Anne HENNEAU
- 6 Madame Nadia MILLON
- 7 Monsieur Guy BERTON
- 8 Madame Maryline VIMONT
- 9 Monsieur Richard PEINADO
- 10 Monsieur Rachid MOUZA
- 11 Monsieur Philippe LHOMME
- 12 Monsieur Philippe HODINA
- 13 Monsieur Stephane MAZZA
- 14 Monsieur Philippe GANCI
- 15 Monsieur Jean-Pierre MALAN

**ARTICLE 2** : Le directeur général des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le

20 DEC. 2019

Le Président du Conseil départemental du Var,



Marc GIRAUD

Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).